

HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE  
EN POLYNESIE FRANÇAISE

*Cabinet*  
*Bureau de la communication Interministérielle*

Papeete, le 7 mai 2018

**Le Haut-Commissaire communique**

**CONTRAT DE REDYNAMISATION DES SITES DE DEFENSE (CRSD)**

**SIGNATURE DE DEUX NOUVEAUX DECRETS DE CESSION  
DE TERRAINS MILITAIRES**

Le Journal Officiel de la République a publié le 04 mai 2018 les décrets de cession à l'euro symbolique de deux terrains militaires qui vont être mis à disposition des communes de Faa'a et Mahina pour réaliser des projets de développement économique. Ces cessions concernent les sites suivants :

A Faa'a : Cité « Bopp Dupont » et une fraction d'un ensemble immobilier domanial dénommé « Base Sergent Julien Allain » d'une superficie de 6873 m<sup>2</sup>.

A Mahina : « Résidence Mahina » et « Ex-centre technique du CEA » d'une superficie de 5 hectares.

Ces publications constituent la traduction formelle des engagements pris par le gouvernement vis-à-vis des communes et marquent une étape importante dans l'avancement du CRSD, dossier majeur pour le développement de la Polynésie. Elles viennent s'ajouter aux six décrets qui ont été déjà publiés, le 05 janvier 2017, au profit des communes d'Arue (« caserne Broche ») et Taraipu-Est (« fort de Taravao, station ionosphérique, centre d'instruction nautique ») ainsi que du Pays (« Résidence Grand » à Pirae et « Résidence Mariani » à Tairapu-Est).

En outre, ces décrets accompagnent le lancement des études de faisabilité et les appels d'offres qui sont en cours, lancement à l'occasion duquel une enveloppe de 181 196 105 Fcfp que nous avons validée avec le Président Édouard FRITCH lors des comités de pilotage qui se sont tenus en présence des maires concernés.

**Contact Presse**



HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE  
EN POLYNESIE FRANÇAISE

Face à la pénurie de foncier que connaissent la plupart des collectivités de l'île de Tahiti, la cession de ces emprises représente une opportunité exceptionnelle pour le territoire polynésien.

En effet, la bonne progression du CRSD va permettre aux communes et au Pays de disposer, gratuitement, de 22 ha supplémentaires estimés à près de 5 milliards de Fcfp, aux fins de projets de développement dans des conditions juridiques sécurisées.

Le CRSD de la Polynésie française est un outil de reconversion économique majeur. Il offre l'occasion d'avoir une réflexion stratégique sur le développement des collectivités et de créer les meilleures conditions d'une remise à disposition des terrains, en intégrant des démarches d'aménagement et de planification.

Les transferts de propriété entre l'Etat et les collectivités vont, à présent, faire l'objet d'actes notariés, sous le contrôle des services de la Direction des finances publiques.

**René BIDAL**

**Contact Presse**

[communication@polynesie-francaise.pref.gouv.fr](mailto:communication@polynesie-francaise.pref.gouv.fr)  
[www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr](http://www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr)